

## COMPTE RENDU CONSEIL D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ALBERT CAMUS

Vendredi 06 novembre 2015

Présents :

Mme COSQUERIC (CE1 A), Mme COLIN (CP A), Mme MARTINEZ (CE2 A), Mme BERGAMASCO (CE2 B), Mme LECHEVALIER (CM2 B), Mme KALFON (CM1 B), Mme BAUNAT (CP/CM2), M. MEISSONNIER (CM1 A), Mme FRANÇOIS (Mairie), Mme CHAUSSONERY, Mme LE SECH, Mme VULLIN, Mme MAGNIER, M. LARUELLE élus PEEP, Mme LE POULAIN, Mme GUETARNI, M. WALTER, M. BOURSIER élus APIE

Absents :

Mme GAULTIER (Directrice, CM1 A), M. MILLION (CE1 B), Mme MAATI (CM2 A), Mme SURMONT (CP B)

ORDRE DU JOUR :

- 1- Nouveaux professeurs
- 2- Effectifs
- 3- Structure école
- 4- Classe à deux niveaux
- 5- Règlement (rappel de certains points et vote)
- 6- Travaux réalisés pendant l'été
- 7- Organisation des cantines/études/garderies
- 8- Bilan coopérative 2014/2015

Points demandés par les fédérations de parents :

PEEP :

- 9- Réunions parents/enseignants
- 10- Informatique (installations)

APIE :

- 11- Récréations
- 12- Sécurité passage piétons
- 13- Les PAP
- 14- Les PAI
- 15- Budget piscine

- 1- Nouveaux enseignants : Mme MARTINEZ (CE2 A) et M. MEISSONNIER (CM1 A)
- 2- 288 élèves (+5 par rapport en 2014/2015) : 64 CP (+6), 60 CE1 (+10), 51 CE2 (-2), 54 CM1 (-5), 59 CM2 (-4) répartis sur 11 classes, dont 1 double niveau avec 13 CP et 7 CM2
- 3- Structure de l'école : pas de changement dans la structure de l'école.
- 4- Problème à la rentrée dans la classe double niveau de madame BAUNAT (des parents d'élèves de CM2 n'ont pas compris et accepté que leur enfant soit dans cette classe avec des CP)

La classe double niveau est pourtant un avantage pour les élèves puisqu'ils sont moins nombreux (20 élèves), de plus ils sont choisis par rapport à leur aptitude à travailler en autonomie.

La classe se passe bien.

- 5- Le règlement intérieur n'a pas été modifié.

Pas d'ouverture de porte en dehors des récréations, les élèves qui arrivent en retard doivent attendre la récréation pour rentrer en cours.

Sortie pour soins adaptés, possible exceptionnellement aux heures de récréation (papier à remplir auprès de Mme Gaultier).

- 6- Les toilettes du 1<sup>er</sup> étage ont été refaites.  
2 tableaux numériques ont été installés dans les classes de madame BAUNAT et madame MAATI.
- 7- Problème pour les inscriptions à la cantine et à la garderie en début d'année car tous les parents n'ont pas rendu les enveloppes en temps et en heure.

Restauration : 2 services (90 % des enfants mangent à la cantine)

3 études par jour + 2 aides aux devoirs

Garderie du matin, de plus en plus d'enfants

Garderie du soir, + 30 % d'enfants de 15 h 45 à 16 h 30 (entre 100 et 105 enfants)

Il y a 2 animateurs en plus cette année (un animateur pour 14 enfants)

La mairie a un problème d'agrément au niveau du nombre de places d'accueil avec tables (il est possible qu'une salle de classe soit réquisitionnée)

1 semaine par mois, il y a des activités plus étoffées proposées aux enfants présents habituellement.

Pour information les effectifs de l'année suivante sont demandés en novembre.

- 8- Bilan de la coopérative 2014/2015 : 5 694 € dont 2092,82 € pour les photos  
Actif : 9 721,95 € - Passif : 8 646,45 €
- 9- Les réunions parents/enseignants ont eu lieu en même temps cette année pour certains parents, mais les enseignants font ces réunions sur leur temps libre et souhaitent faire ces réunions en début d'année afin que les parents aient des informations rapidement et ont choisi 3 dates, faisant au mieux pour tout le monde.

10- Installations informatiques :

Un ordinateur dans chaque classe

Le wifi n'est pas en continu, il faut l'activer

Un chariot d'environ 15 ordinateurs

11- Il n'y a plus de récréation l'après-midi, juste une pause toilettes, il y a trop de perte de temps dans les escaliers pour faire une petite récréation

Il y a 20 minutes de pause avant l'étude

12- Sécurité passage piétons :

Sur 4 policiers municipaux 2 sont en arrêt maladie et sont payés par la commune, une embauche est prévue en janvier.

Si des personnes sont volontaires pour assurer la sécurité aux passages piétons, elles sont les bienvenues.

13- PAP : Plan d'accompagnement personnalisé

Concerne les enfants qui ont des troubles de l'apprentissage, il peut être demandé par les parents ou proposé par les enseignants, il doit être validé par le médecin de l'éducation nationale.

Il est contrôlé et renouveler tous les ans

14- PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Concerne les enfants qui ont besoin de prendre des médicaments, doivent avoir un régime alimentaire spécifique...

Le PAI est valable pour l'année scolaire entière et doit être renouvelé tous les ans

Document à faire remplir par le médecin et doit être donné à l'école et à la mairie (il manque encore des PAI pour certains enfants)

15- Le budget piscine, financé par la mairie, n'est pas reconduit et une autre activité va être proposée : course d'orientation.